



La Présidente

Délibération
du collège des représentants des communes et des
groupements de collectivités ayant compétence
dans le domaine de l'eau au sein du Comité de
l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
N° 2020-21

Consultation électronique suite à l'assemblée
plénière du 15 octobre 2020

Désignation de trois membres du Conseil d'Administration de
l'Office de l'Eau de la Martinique

Collège votant :

- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales.

Vu la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L.213-13 et R.213-63 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2020 portant composition du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique modifié le 9 novembre 2020 ;

Considérant l'appel à candidatures du 13 novembre et les réponses obtenues le 16 novembre 2020 ;

Considérant les résultats de la consultation écrite du collège votant clôturée le 17 novembre 2020 pour la désignation de trois membres au Conseil d'Administration de l'Office de l'eau.

Le collège des représentants des communes et des groupements de collectivités ayant compétence dans le domaine de l'eau au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique,

D É C I D E

Article 1 : MM Christian PALIN, Jean-Baptiste ROTSEN et Luc JOUYE de GRANDMAISON sont désignés pour être membres du Conseil d'administration de l'Office de l'eau de Martinique.

Article 2 : La désignation de ces représentants ne peut porter effet au-delà de la durée du mandat dont ils sont investis au Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

Ainsi délibéré et adopté à la majorité le 17 novembre 2020.

**La présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**


Marie-France TOUL